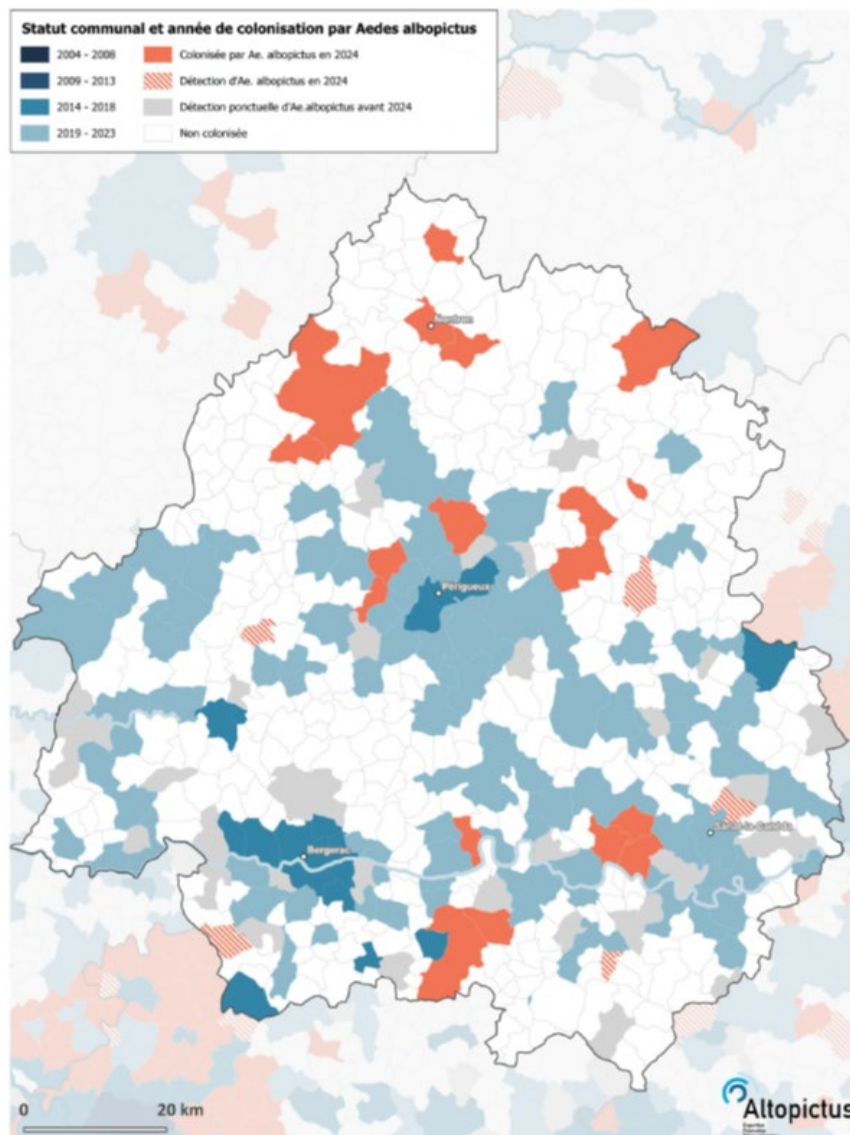


Point de situation en Dordogne

Evolution de l'implantation du moustique tigre en Dordogne

Depuis 2015, la Dordogne est classée en département « colonisé » par le moustique tigre (*Aedes albopictus*) à la suite du constat de son implantation dans une commune du département. Son aire d'implantation continue à s'étendre et atteint, en 2024, 121 communes (sur 503) soit 64% de la population départementale. Ce classement se fait après analyse entomologique (surveillance présentée ci-après) mais le moustique tigre est très probablement présent dans des communes non encore officiellement colonisées. L'extension du moustique est inévitable et l'ensemble des communes de Dordogne sera, à terme, colonisée à des densités plus ou moins importantes en fonction de l'efficacité des actions de luttes locales.



CARTE 25 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) DE LA DORDOGNE PAR *ÆDES ALBOPICTUS* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Carte 1 : localisation des communes officiellement colonisées par année de colonisation

Risques sanitaires et situation épidémiologique 2024 en Dordogne

Potentiellement vecteur de la dengue, du chikungunya ou du Zika (arboviroses¹), le moustique tigre présente un risque de santé publique. C'est pourquoi L'Agence régionale de Santé en lien avec Santé Publique France réalise une surveillance épidémiologique de ces maladies afin de pouvoir intervenir rapidement et éviter le départ d'épidémies.

Le nombre de cas d'arbovirose (chikungunya, dengue et Zika) importé est fortement dépendant des épidémies d'arboviroses qui ont lieu dans des régions endémiques, et notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce nombre peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

Après une année 2023 marquée par un rebond du nombre de cas importés, consécutifs aux épidémies de dengue aux Antilles et en Guyane, ces derniers sont fortement en baisse en 2024. Sur 6 cas importés déclarés, seuls 2 ont nécessité la réalisation d'enquêtes entomologiques (recherche de moustiques) et d'un traitement de lutte anti-vectorielle. En Nouvelle Aquitaine, plus de 60 % des cas de dengue revenaient d'un séjour en Guadeloupe ou Martinique.

Aucune transmission vectorielle autochtone² de chikungunya, dengue et Zika n'a été recensée en Dordogne ou en Nouvelle-Aquitaine. Ce risque de transmission autochtone est toutefois bien réel au regard de l'augmentation du nombre de communes colonisées. En France hexagonale, 12 épisodes de transmission autochtone ont été détectés (83 cas autochtones de dengue contre 45 en 2023 et 1 cas autochtone de chikungunya (aucun en 2023)).

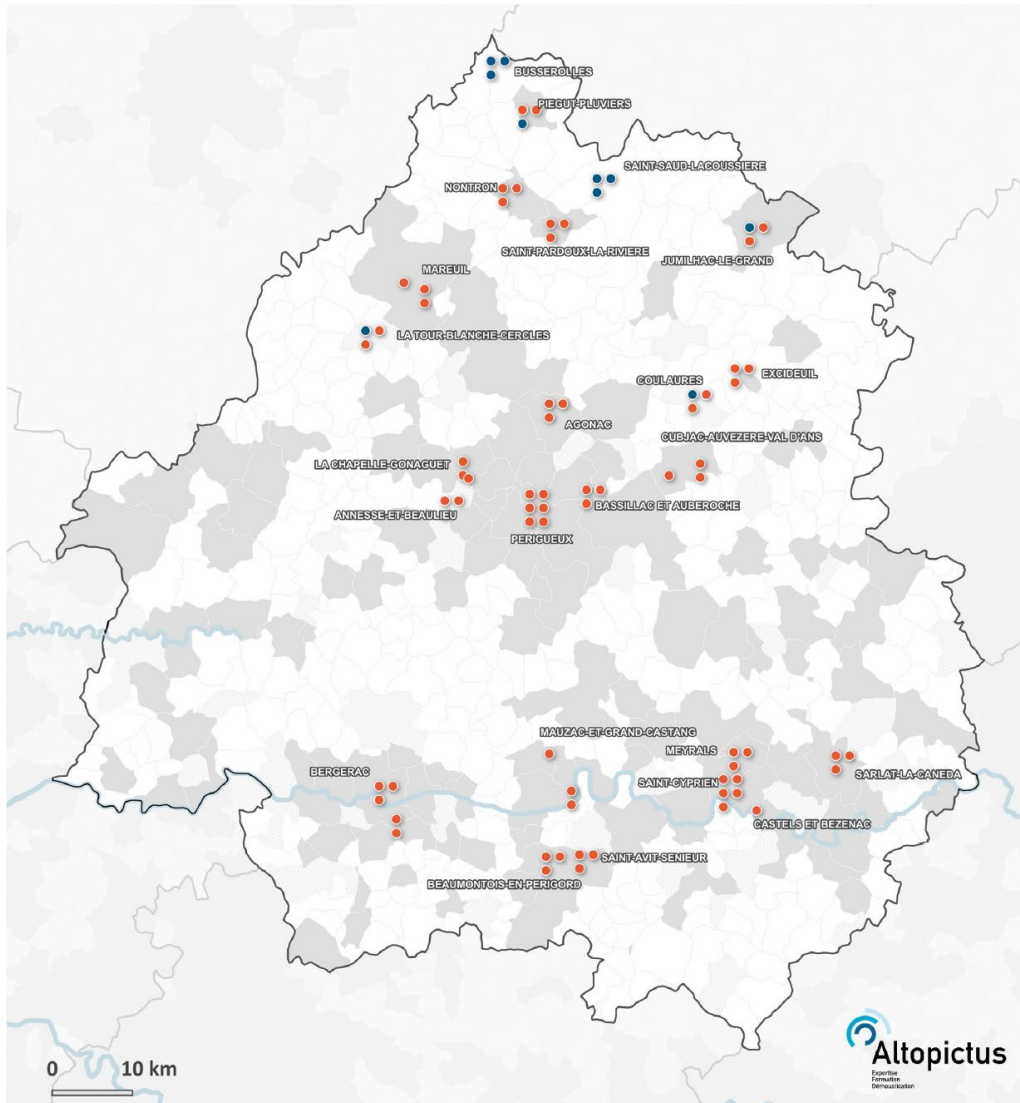
Organisation de la surveillance du moustique tigre en Dordogne

L'ARS Nouvelle-Aquitaine surveille la progression de l'implantation du moustique tigre, via l'installation d'un réseau de pièges de surveillance et d'une plateforme de signalement par les citoyens. Cette surveillance est mise en place de mai à novembre, période d'activité du moustique tigre.

En Dordogne, un réseau de 74 pièges pondoirs a été déployé en 2024. Les pièges ont été installés sur :

- 21 communes non colonisées en début de surveillance (3 pièges par commune) : Agonac, Annesse et Beaulieu, Bassillac et Auberoche, Beaumontois en Périgord, Busseroles, Coulaures, Castel et Bezenac, Cubjac Avezere Val d'Ans, Jumilhac Le Grand, Excideuil, La Chapelle Gonaguet, La Tour Blanche Cercle, Mareuil, Mauzac et Grand Castang, Meyrals, Nontron, Piegut Pluviers, Saint Avit Senieur, Saint Cyprien, Saint Pardoux La Rivière, Saint saud Lacoussière.
- 1 point d'entrée du territoire au sens du Règlement sanitaire international (2 pièges) : aéroport de Bergerac ;
- 4 établissements de santé (3 pièges par site) : clinique Francheville (Périgueux) et centres hospitaliers de Périgueux, de Bergerac et de Sarlat

Tous les pièges sont « relevés » et expertisés 1 fois par mois jusqu'à leur retrait (2 fois par mois pour le site de l'aéroport de Bergerac). Lorsque la commune est classée colonisée, les pièges sont redéployés sur une autre commune. Les relevés positifs sont majoritaires en 2024, mais en légère baisse par rapport à 2023 passant de 69 % à 64 %.



Statut des communes	Résultats des pièges	Type de piège
Non colonisée par <i>Ae. albopictus</i>	Piège toujours négatif en 2024	Piège à imago
Détection ponctuelle d' <i>Ae. albopictus</i>	Piège positif au moins une fois en 2024	Piège pondoir
Colonisée par <i>Ae. albopictus</i>		

Carte 2 : résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2024 dans le département (Source : opérateur Altopictus ARS)

Communes « colonisées »

Une commune est considérée colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs de moustique tigre sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

En 2024, 18 nouvelles communes de Dordogne, ci-après, ont été classées colonisées par *Aedes albopictus* :

Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne



Agonac, Cubjac-Auvezere-val d'ans, Mareuil, Saint-Avit-Senieur, Annesse-et-beaulieu, Excideuil, Mauzac-et-Grand-Castang, Saint-Cyprien, Beaumontois-en-Perigord, Jumilhac-Le-Grand, Meyrals, Saint-pardoux La Riviere, Castels-et-Bezenac, La Chapelle-Gonaguet, Nontron, Coulaures, La Tour-Blanche-Cercles, Piegut-Pluviers

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

En 2024, le nombre de signalements est en baisse par rapport à 2023 malgré la progression de l'implantation du moustique.

Information et mobilisation sociale

Afin d'accompagner les communes qui ont la compétence de gérer les nuisances liées au moustique tigre, deux formations à destination des référents communaux ont été réalisées en 2024 sur les sites des centres hospitaliers de Ribérac et Sarlat.

De même, un webinaire d'une journée "Chassez les idées reçues sur le moustique tigre", s'est déroulé, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, le 17/10/2024.

De nouvelles actions d'information, de sensibilisation et de formation seront organisées en 2025 notamment un webinaire à destination de l'ensemble des campings et collectivités du département aura lieu le 12 mai 2025 de 10h à 12h.

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les communes (des gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations encore ! <https://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr/moustique-tigre-4>



Contact presse

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr